

► LAURE PLANCHAIS, PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ETAT, DDE DU FINISTÈRE

# Eoliennes et paysages : premier bilan

Le Finistère a vu naître cinq sites éoliens en quatre ans. Il pourrait en accueillir une vingtaine d'ici à deux ans... Face à l'ampleur du phénomène, le préfet a demandé à la DDE de mobiliser le paysagiste-conseil de l'Etat sur chaque projet. Après trois années de cet exercice, un premier bilan s'impose. Comment sont perçus éoliennes et paysages? Quelles sont les actions des services de l'Etat? Comment évoluera la situation?

Au niveau local, les représentants de l'Etat se sont vite retrouvés démunis face à la nouveauté du sujet et à l'absence de règles d'urbanisme spécifiques. La promotion des énergies renouvelables ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur leur impact en termes d'aménagement du territoire. Celle-ci a donc été laissée aux bons soins des porteurs de projets, une population hétérogène: sociétés nationales ou régionales, groupements d'agriculteurs, écologistes, etc. Quant aux chargés d'études, le professionnalisme y côtoie l'amateurisme: du BET spécialisé, au porteur de projet solitaire, en passant par le «maître d'œuvre de proximité»... Tous partagent la conviction d'avoir trouvé là une manne providentielle. Peu ont conscience, en revanche, des répercussions possibles de leurs projets sur les paysages.

## Valoriser le projet éolien dans sa relation avec les paysages

Ceux du Finistère sont pourtant réputés pour leur diversité et leur beauté illustrées par l'école de Pont-Aven: le littoral, avec ses sites dunaires ou rocheux souvent protégés sur le plan réglementaire; l'arrière-pays immédiat rural, de type bocager avec son habitat diffus; le centre Bretagne avec les monts d'Arrée, un secteur sauvage et également très protégé. Ces particularités locales, conjuguées aux contraintes techniques, juridiques et autres (exigences du rachat de l'électricité par EDF qui limite à 12 MW la puissance des installations) conduisent à une multiplication de petits projets.



THOMAS GOGNY

**Laure Planchais, paysagiste DPLG, exerce en libéral et est également paysagiste-conseil de l'Etat, détachée auprès du préfet du Finistère. Elle a été enseignante et assistante de Jacques Coulon, paysagiste à l'École nationale supérieure du paysage (Versailles) et a travaillé à la création du parc de la Seille à Metz. Elle intervient sur des opérations variées: requalification et extensions de bourgs et de zones d'activités, mise en valeur de sites touristiques, etc.**

La demande faite par l'Etat d'une attention particulière aux paysages locaux dans ces projets a révélé les carences en la matière et a mis à jour les idées reçues vis-à-vis du paysage. Ainsi, la «subjectivité de la notion de paysage» est le postulat qui revient le plus souvent en préambule du volet paysager de l'étude d'impact. Les porteurs de projets espèrent ainsi s'exonérer de la mise en adéquation du projet avec les paysages. Cette complexité et cette subjectivité

sont effectivement d'autant plus fortes qu'on se passe de professionnels dans la majorité des cas! Dans les meilleurs dossiers, la prise en compte du paysage se limite à une analyse des lieux sans valorisation avec le projet éolien: les approches ne s'enrichissent pas et l'hypothèse de la création de nouveaux paysages est évacuée. L'amalgame entre paysage et patrimoine entraîne un grand laxisme vis-à-vis des sites non protégés lesquels réclament pour-

tant ingéniosité et créativité. La notion d'intégration elle-même est souvent confondue avec des postures comme le camouflage, le pastiche ou les références allégoriques (moulins à vent, faux dolmens, local technique maquillé en maison néobrettonne, etc.). La volonté que soient édictées des «règles paysagères», demandes souvent formulées par les porteurs de projets, leur est refusée à juste titre: de telles dispositions seraient à la fois réductrices et inadaptées à la diversité des paysages.

## Un capital de sympathie à préserver

Bien qu'il soit trop tôt pour voir se matérialiser une meilleure adéquation entre projets et paysages, la reprise en main du débat par les services de l'Etat a conduit à proposer aux porteurs de projets des recommandations concrètes: solliciter le paysagiste-conseil avant le dépôt du permis de construire; recours précoce à des professionnels du paysage; communication compréhensible par le plus large public; simulation des évolutions du projet dans le temps, etc. Une charte départementale des éoliennes, initiée par la DDE du Finistère, est également opérationnelle depuis juin 2002.

L'aspect spectaculaire des opérations voit le développement d'un «tourisme éolien» bon enfant sur des sites tournés vers des panoramas de rêve. Cette curiosité s'estompera sans doute avec la multiplication des réalisations. Quoi qu'il en soit, l'éolien ne conservera son capital de sympathie et son image respectueuse de l'environnement qu'à la condition de créer de nouveaux paysages de qualité et de valoriser ceux qui accueillent ces installations. Peut-être y verra-t-on alors une nouvelle confirmation d'un trait de l'identité bretonne chère à Max Jacob: «La Bretagne est un miracle. Elle absorbe les autos, les maisons à la Le Corbusier, le rouge aux lèvres, sans cesser d'être la Bretagne [...]. Ici, on ne se soucie d'aucune tradition mais en six mois les immeubles deviennent bretons.» ■